



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec

317 P NP DM52

Projet d'ouverture et d'exploitation
de la mine d'apatite du Lac à Paul au
Saguenay—Lac-Saint-Jean

6211-08-006



Mémoire sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay—Lac-Saint-Jean

Présenté au
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement

22 mai 2015

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Préambule..... | 3 |
| 2. Le rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable..... | 4 |
| 3. Les justifications techniques et économiques de ce projet..... | 5 |
| 4. L'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local..... | 9 |
| 5. Les efforts environnementaux et la minimisation des impacts du projet..... | 11 |
| 6. Conclusion et recommandation..... | 13 |

Préambule

Fondée en 1909, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ ou la Fédération) est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, grâce à son vaste réseau de près de 140 chambres de commerce et 1 100 entreprises, la FCCQ représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

La Fédération s'emploie à promouvoir la liberté d'entreprendre qui s'inspire de l'initiative et de la créativité, afin de contribuer à la richesse collective du Québec, en coordonnant l'apport du travail de tous ses membres. La force de la FCCQ vient de l'engagement de ses membres, qui adhèrent sur une base purement volontaire et non obligatoire, ainsi que de la mobilisation des chambres de commerce en vue de défendre les intérêts du milieu des affaires. Elle fait appel à ses membres pour enrichir ses prises de position, qu'elle clame ensuite, en leur nom, auprès des décideurs économiques et politiques qui ont le pouvoir de mettre le Québec sur la voie de la réussite. L'inverse est aussi vrai, alors que les membres s'inspirent de la position de la Fédération pour alimenter le débat au sein de leur région ou de leur secteur d'activité.

Le 21 janvier 2015, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, annonçait qu'il confiait au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat de préparer, aux fins de consultation par le public, le dossier de l'étude d'impact sur le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Afin de contribuer au bon déroulement des travaux du BAPE, la Fédération a pris connaissance des différents documents déposés par Ariane Phosphate. La FCCQ se base donc sur ces informations disponibles et présente son mémoire qui porte principalement sur les éléments suivants :

- Le rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable;
- Les justifications techniques et économiques de ce projet;
- L'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local;
- Les efforts environnementaux et la minimisation des impacts du projet.

1. Le rappel de la position de la FCCQ relative au développement durable

Pour enrichir la pertinence de ses prises de position publiques, la FCCQ a créé 19 comités multisectoriels formés de représentants d'entreprises et de chambres de commerce portant notamment sur le développement durable, sur le développement nordique et sur les mines. Le principal objectif de ces comités est d'appuyer la Fédération dans son rôle de promoteur du développement économique durable au Québec, selon un modèle qui favorise la croissance économique dans le respect de l'environnement et des personnes. La Fédération est donc en mesure de comprendre les défis de ce projet et de se prononcer sur les trois volets liés au développement durable de celui-ci, en particulier sur le volet économique.

Les dernières interventions de la Fédération devant le BAPE sont récentes et remontent aux consultations tenues sur les enjeux liés à la ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île d'Hydro-Québec ainsi qu'à la construction d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour. La FCCQ avait alors expliqué l'importance des retombées économiques locales et régionales, que les projets minimisent leur empreinte environnementale et qu'ils reçoivent un accueil favorable du milieu local, et elle s'apprête à le refaire dans ce cas-ci.

La définition de la mission du BAPE consiste à éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable englobant les aspects biophysique, social et économique. Toutefois, la sphère économique est trop souvent exclue du débat public, faisant en sorte de laisser toute la place à l'environnement et à l'acceptabilité sociale lorsqu'il est question de développement durable. Un débalancement entre les trois volets du développement durable est notable, empêchant du même coup leur cohabitation harmonieuse. L'expression *développement durable* contient bel et bien le mot *développement* et non le mot *arrêt* ou *moratoire*.

La FCCQ croit que le Québec doit miser sur l'exploitation judicieuse de ses ressources naturelles et sur l'utilisation de ses infrastructures qui représentent, de façon indéniable, deux de ses plus importants atouts. Il s'agit d'un des principaux constats de la Vision économique 2012-2020, publiée au printemps 2012 par la Fédération. Le développement durable, les mines et le développement nordique sont d'ailleurs des priorités constantes pour la FCCQ, comme le témoignent les trois comités de travail, qui regroupent la plupart des joueurs importants de l'industrie. Ils s'assurent que les positions défendues par la Fédération, dans ce domaine, sont pertinentes et reflètent bien les consensus de notre vision.

La FCCQ fera valoir et insistera sur sa connaissance approfondie des enjeux et des intérêts économiques en cause dans le cadre de ce projet, sans toutefois négliger les autres volets du développement durable.

2. Les justifications techniques et économiques de ce projet

Le promoteur, Arianne Phosphate, a pour objectif de construire des installations et de valoriser pendant 26 ans un gisement qui contient une forte concentration d'apatite, principalement utilisé dans les fertilisants, une fois transformé. Étant donné que la population mondiale est en croissance et que les terres doivent être de plus en plus productives, ce gisement possède plusieurs atouts pour produire des résultats avantageux à long terme, notamment grâce à la tendance à la hausse du prix de vente de cette ressource sur le marché mondial depuis plusieurs années.

Aucun site n'est actuellement en production au Canada, puisque le site d'Agrium près de Kapuskasing en Ontario a fermé ses portes en juin 2013.¹ Cette situation affecte négativement la balance commerciale et augmente la dépendance vis-à-vis des pays producteurs. En effet, en développant un « pôle du phosphate » au Québec, nous nous assurerions de diversifier les sources d'approvisionnement de ce minerai, puisque le Maroc est le plus grand producteur mondial et que ce pays est en position de faire du « *dumping* ».

Les marchés visés sont le Canada et les États-Unis et 87% de la production serait orientée vers une utilisation dans des fertilisants agricoles. De plus, le Québec bénéficie, au-delà de la pureté de ses gisements (très faible teneur en uranium et en cadmium, contrairement à ceux du Maroc qui sont réputés contenir des résidus d'uranium), d'installations portuaires qui facilitent, au besoin, l'exportation vers le marché nord-européen.

Ce projet sera donc le bienvenu, surtout dans la région immédiate de Saint-Fulgence où un parc industriel est prévu mais qui a subi en 2014 la fermeture définitive de sa scierie et a vu disparaître plus de 1 000 emplois. Pour le Québec, la firme Raymond Chabot Grant Thornton estime les retombées économiques à plus de 12,6 G\$ sur la durée de vie totale du projet (construction, exploitation et restauration), dont environ 2,6 G\$ au Saguenay—Lac-Saint-Jean.²

Justifications techniques

Selon la FCCQ, les choix technologiques faits par Arianne Phosphate afin de produire un concentré d'apatite avec l'un des plus bas taux d'émission de CO₂ de l'industrie minière correspondent à sa vision de ce qu'est le développement durable. La mine fonctionnera à l'hydroélectricité, les pelles mécaniques seront électriques et le transport par camion sera assuré par une flotte fonctionnant au gaz naturel liquéfié.

¹ Le projet Mine Arnaud à Sept-Îles qui vise également à exploiter une mine d'apatite à ciel ouvert vient d'obtenir son certificat d'autorisation mais n'est pas encore en phase d'exploitation.

² Raymond Chabot Grant Thornton, *Évaluation des retombées économiques du projet minier du Lac à Paul, Rapport d'analyse présenté à Arianne Phosphate*, 14 janvier 2014, p.32.

L'optimisation du projet touche entre autres la localisation de toutes les infrastructures de la mine à l'intérieur du territoire de la pourvoirie du Lac à Paul, puisque cela permet de minimiser la superficie de territoire touchée par le projet et d'utiliser les routes forestières existantes pour l'acheminer vers les marchés visés, tout en évitant les zones plus densément peuplées.

Arianne Phosphate fait valoir que la localisation du parc à résidus, adjacent à une montagne et situé sur un site précédemment perturbé par un feu de forêt, fait en sorte d'éviter la construction de nouvelles digues. Aussi, le fait que la halde à stériles se trouve hors de la portée des cours d'eau permanents évite les effets potentiellement négatifs sur la vie aquatique. Quant à la localisation du concasseur, elle permet de minimiser le transport par camions miniers. Pour la FCCQ, tous ces choix techniques démontrent la volonté d'Arianne Phosphate de minimiser l'empreinte environnementale du projet, ce qui est en accord avec les principes de développement économique durable auxquels nous adhérons.

Justifications économiques

Ce projet, avec des investissements initiaux prévus pour la construction de plus de 1,27 G\$, est, selon la Commission de la construction du Québec, le plus important au Saguenay—Lac-Saint-Jean au cours des 10 dernières années.³ Selon le promoteur, ces sommes serviront à l'aménagement du site, à la construction de l'usine, à la construction de la ligne électrique, au traitement des eaux et aux infrastructures de transport vers les marchés visés. Un montant additionnel de 404 M\$ est prévu pour le maintien des actifs sur la durée de vie de la mine. Selon l'étude des retombées économiques produite en janvier 2014 par Raymond Chabot Grant Thornton, la valeur ajoutée au produit intérieur brut (PIB) pour la phase de construction et de maintien des actifs sera de 790 M\$, dont environ 61 % en salaire pour les travailleurs.⁴ Les gouvernements ne seront pas en reste puisque plus de 137 M\$ seront prélevés par le gouvernement du Québec en impôts, taxes et parafiscalité (Régie des rentes du Québec, Régime québécois d'assurance parentale, Commission de la santé et de la sécurité au travail, Fonds des services de santé) et environ 50 M\$ par le gouvernement fédéral, dont 13 M\$ en parafiscalité pour l'assurance-emploi.

En ce qui concerne les dépenses d'exploitation, l'étude des retombées économiques nous apprend que c'est plus de 7,44 G\$ qui seront investis pour exploiter le site (2,17 G\$), traiter le minerai (3,82 G\$) et le transporter (1,11 G\$) ainsi que pour l'administration (339 M\$). Les retombées économiques sont estimées à 11,7 G\$, dont 80 % en retombées directes. Environ 375 emplois seront créés pour les activités quotidiennes de la mine et plus d'une centaine chez les sous-traitants locaux pour le transport du minerai et son transbordement au port. Les recettes gouvernementales seront de près de 1,03 G\$ durant cette phase (748,4 M\$ au gouvernement du Québec et environ 280 M\$ au gouvernement fédéral).

³ *Ibid.*, p. 14.

⁴ *Ibid.*, p. 19.

Pour la fermeture et la réhabilitation du site prévus après 26 années d'exploitation, les investissements s'élèveront à 47 M\$, pour des retombées économiques de 35 M\$.

Au total, l'étude des retombées économiques chiffre la valeur ajoutée dans l'économie à plus de 12,6 G\$, et les recettes globales pour les deux paliers de gouvernement à près de 4 G\$, incluant les redevances, impôts et parafiscalité, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Retombées économiques du projet en termes de PIB et de revenus gouvernementaux (en M\$)

| Catégorie | Construction | Exploitation | Restauration | Total |
|---|--------------|-----------------|--------------|-----------------|
| Investissements | 1 679,4 | 7 446,4 | 47,0 | 9 172,8 |
| Retombées économiques en valeur ajoutée aux prix de base | 789,9 | 11 748,8 | 34,7 | 12 573,4 |
| Salaires et traitements avant impôt | 478,7 | 2 234,4 | 15,7 | 2 728,8 |
| Autres revenus avant impôt | 311,2 | 9 514,4 | 19,0 | 9 844,6 |
| Revenus du gouvernement du Québec | | | | 2 791,9 |
| Impôt minier | 1 109,4 | | | 1 109,4 |
| Impôt des sociétés | 791,6 | | | 791,6 |
| Impôt sur les salaires et traitements | 51,9 | 242,6 | 1,5 | 296,0 |
| Taxes de vente et taxes spécifiques | 6,2 | 161,5 | 0,27 | 168,0 |
| Parafiscalité RRQ, FSS, CSST, RQAP) | 79,3 | 344,5 | 3,1 | 426,9 |
| Revenus du gouvernement du Canada | | | | 1 329,4 |
| Impôt des sociétés | 997,9 | | | 997,9 |
| Impôt sur les salaires et traitements | 35,0 | 168,8 | 0,88 | 204,7 |
| Taxes de vente et droits d'accise | 2,0 | 54,8 | 0,21 | 57,0 |
| Parafiscalité (Ass.-emploi) | 13,0 | 56,3 | 0,51 | 69,8 |

Sur le plan régional, plusieurs municipalités profiteront de la présence de ce projet, dont la municipalité de St-Fulgence, ciblée notamment pour l'installation d'un centre d'entretien pour les équipements de transport ainsi que pour le ravitaillement en gaz naturel liquéfié pour les camions.

Ce sont plus de 2,6 G\$ sur la durée de vie de la mine que le Saguenay—Lac-Saint-Jean verra en retombées économiques, ce qui permettra de soutenir plus de 1 100 emplois directs et indirects à la mine et chez les fournisseurs, totalisant ainsi plus de 1,9 G\$ en salaire.

Pour la FCCQ, il est important que le promoteur ait comme priorité la maximisation des retombées locales, et ce, pas seulement parce qu'elle diminue ses coûts en employant une main-d'œuvre locale et des équipements disponibles à proximité.

Il faut qu'Arianne Phosphate continue de démontrer son intérêt à faire affaire avec des fournisseurs locaux, puisqu'elle peut compter plus rapidement sur l'obtention d'une pièce, d'un équipement ou d'un service qu'avec des fournisseurs externes, économisant ainsi du temps sur le calendrier de réalisation.⁵ Les retombées locales étaient d'ailleurs l'une des préoccupations majeures des parties prenantes lors des quatre phases de concertation encadrant les onze rencontres avec les groupes issus de la communauté.

La FCCQ tient donc à souligner l'importance des retombées économiques du projet, pour une région durement éprouvée depuis quelques années dans le secteur forestier, de même que les retombées économiques globales que ce projet pourrait générer dans plusieurs régions du Québec.

⁵ Un guide est actuellement en cours de rédaction pour rendre compte des souhaits du promoteur de faire affaire avec des fournisseurs locaux.

3. L'acceptabilité sociale et l'accueil favorable du milieu local

Comme indiqué précédemment, la Fédération a plusieurs comités dont un sur le « Développement durable ». Ces comités examinent les diverses problématiques que des entreprises peuvent rencontrer à cet égard, notamment en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale. La FCCQ s'intéresse de très près à la question de l'acceptabilité sociale et de l'accueil favorable du milieu local. Elle a travaillé au sein du Conseil patronal de l'environnement du Québec à la réalisation du *Guide de bon voisinage*, qui présente les bonnes pratiques pour bien harmoniser les activités industrielles avec l'environnement et les communautés. La FCCQ est donc en mesure de bien comprendre le processus dans lequel s'est engagée Arianne Phosphate à cet égard.

Le promoteur a amorcé ses consultations avec le milieu local dès 2009. Il a multiplié les rencontres et les sessions d'information et de consultation avec les Premières Nations des communautés innues de Mashteuiatsh, Essipit et Pessamit et différentes parties prenantes, dont les élus locaux, les instances gouvernementales et les villégiateurs. Cette façon de faire a permis à l'entreprise de mieux intégrer les préoccupations de la communauté locale et régionale, ce qui est une très bonne pratique selon la FCCQ.

Les principaux enjeux et préoccupations ressortant du processus de consultation peuvent se résumer, sans ordre d'importance, à 1) l'atteinte de transparence de l'information, de dialogue et de cohabitation; 2) l'enjeu du transport et de la sécurité routière; 3) la maximisation des retombées économiques pour les entrepreneurs locaux et le recrutement de personnel régional; 4) la santé-sécurité et la formation; 5) la protection des eaux et des sols; 6) le respect des communautés autochtones; 7) la qualité de vie des villégiateurs.

Pour la FCCQ, ces enjeux et préoccupations, qui se retrouvent pour la plupart dans à peu près tous les projets, sont tout à fait normaux. Le promoteur s'est engagé à poursuivre les échanges avec les différents intervenants du milieu d'accueil tout au long de l'implantation du projet, sous différentes formes, selon les besoins et attentes des parties concernées, notamment grâce à la mise en place d'un comité de suivi.

Il ne faut pas non plus oublier qu'*acceptabilité sociale* n'est pas synonyme d'*unanimité*. Tout projet, quel qu'il soit, engendre des répercussions. Le promoteur doit donc démontrer que l'entreprise prend toutes les précautions afin de minimiser ces répercussions, ce que Arianne Phosphate a fait, selon la FCCQ.

Effectivement, à la suite du dépôt de l'étude de faisabilité en 2013, les consultations ont entre autres permis d'étudier des scénarios possibles pour contourner des villégiateurs, pour éliminer le transport de l'acide sulfurique, pour réduire le transport du concentré d'apatite à 5 jours par semaine et pour arrêter la construction de la route pendant la période où le caribou forestier donne naissance à ses petits.

Arianne Phosphate a révisé ses actions sur la route de transport du concentré en prévoyant l'ajout d'abat-poussière, le déplacement des camions en équipe de deux et en planifiant de le transporter que sur semaine afin de minimiser les impacts sur les villégiateurs. La construction de deux viaducs ainsi qu'un mur antibruit au sud de la route 172 a aussi été prévue. Aussi, onze alternatives de transport ont été étudiées et celle retenue par Arianne Phosphate prévoit l'aménagement d'un terminal maritime à Sainte-Rose-du-Nord, à 2,1 km à l'est du riverain le plus proche.

Toutes ces modifications ont été réalisées afin de répondre le plus que possible aux préoccupations de la population touchée. La Fédération souligne l'engagement du promoteur à améliorer le projet en continu. À cet égard, des scénarios alternatifs sont à l'étude pour le contournement des secteurs de villégiature très fréquentés en tenant compte des préoccupations, notamment de celles des Premières Nations.

Finalement, un comité de suivi de projet a été mis en place afin d'établir et de maintenir la communication entre Arianne Phosphate et les parties prenantes, pour suivre les engagements du promoteur et les conditions du certificat d'autorisation ainsi que pour faire des recommandations visant à aider Arianne Phosphate à atteindre ses objectifs de développement durable, ses engagements et ses obligations.

Selon la Fédération, toutes ces actions et ces échanges démontrent bien la proactivité du promoteur ainsi que son désir à bien s'intégrer dans son milieu d'accueil et à développer des relations durables avec les communautés concernées.

4. Les efforts environnementaux et la minimisation des impacts du projet

Le promoteur a choisi plusieurs mesures permettant de limiter l'empreinte environnementale du projet. En ce qui concerne les émissions de GES, les choix technologiques font en sorte que la mine ne sera pas assujettie au système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions (SPEDE) de GES, ce qui est remarquable et avant-gardiste pour un projet minier, car les émissions totales se situeront sous les 25 000 tonnes de CO₂ équivalent par année. Selon la Fédération, il est clair que ce projet est une plus-value pour le Québec en ce qui a trait à la réduction des émissions de GES.

En ce qui a trait aux répercussions sur le milieu physique, les principaux effets résiduels potentiellement négatifs concernent l'augmentation des teneurs en poussières dans l'air ambiant et les modifications au régime d'écoulement des cours d'eau. Selon l'étude d'impact, réalisée par WSP (anciennement Genivar) à la demande d'Arianne Phosphate, les effets résiduels potentiels sur le milieu physique sont majoritairement jugés très faibles à faibles. Les risques sont surtout liés à une modification de la qualité des sols en cas de déversement accidentel ainsi qu'à une modification de la qualité des eaux souterraines et de surface ainsi que du milieu aquatique et des sédiments. Sans être une spécialiste du domaine, la Fédération note le fait que l'étude d'impact indique que la qualité de l'air ambiant et la qualité de l'eau de surface et des sédiments doivent revenir à la normale, une fois la mine fermée et les sites restaurés.

Pour ce qui est du milieu biologique, les principaux effets résiduels potentiellement négatifs concernent la perte de superficies végétalisées, la perturbation des groupements végétaux et des milieux humides, la perte de superficie ou encore une perturbation temporaire de l'habitat du poisson, la modification ou la perturbation temporaire de la qualité des habitats fauniques, le dérangement de la faune à cause du bruit et la fragmentation potentielle de l'habitat du caribou forestier. La FCCQ constate toutefois qu'aucun effet résiduel significatif n'est appréhendé sur les composantes du milieu biologique, autant en phase de construction qu'en phase d'exploitation. Il y a toutefois des incidences d'importance moyenne qui sont appréhendées.

En ce qui a trait aux répercussions sur le milieu humain, les principaux effets résiduels potentiellement négatifs concernent l'achalandage sur les chemins forestiers lié au transport du concentré de la mine jusqu'à la route 172, la perturbation des activités traditionnelles innues, dont la chasse, ainsi que la modification du bien-être liée aux nuisances, dont l'augmentation du niveau sonore associée à l'exploitation de la mine, mais surtout au transport sur les chemins forestiers.

La Fédération rappelle que tout projet a des incidences. Ce projet permet toutefois d'apporter des contreparties intéressantes avec ses retombées économiques ainsi qu'avec un meilleur entretien des chemins forestiers pour les utilisateurs, les villégiateurs par exemple.

Arianne Phosphate a la responsabilité d'assurer une surveillance environnementale étroite des travaux, et la Fédération constate qu'elle s'est engagée à le faire. Une fois le projet autorisé, un programme de surveillance complet sera donc déposé. Il permettra de s'assurer du respect des mesures d'atténuation ou de compensation proposées dans l'étude d'impact, des conditions fixées dans le décret gouvernemental, des engagements de l'initiateur du projet prévus aux autorisations ministérielles et des exigences relatives aux lois et aux règlements pertinents.

La FCCQ note finalement qu'un montant de 40 M\$US sera mis en fiducie pour la restauration du site après sa fermeture. C'est donc dans cette optique que la FCCQ reconnaît que le promoteur a fait beaucoup d'efforts et doit poursuivre dans cette voie pour bien documenter la façon dont il compte gérer les risques, répondre aux questions et aux préoccupations ainsi que la façon dont il entend gérer les mesures d'atténuation, afin de démontrer aux citoyens que ce projet sera acceptable sur les plans social et environnemental.

Conclusion et recommandation

La Fédération rappelle que le projet sera important en matière de retombées économiques pour la région et pour d'autres régions du Québec. Le projet sera plus que bienvenu dans une région durement frappée économiquement au cours des dernières années avec des investissements et des dépenses d'exploitation effectuées au Québec qui dépasseront 9,2 G\$ sur la durée de vie totale du projet. En Finlande, la mine du site de Siilinjärvi est en opération depuis 1980 et c'est la seule de toute l'Europe de l'Ouest. Ce pays progressiste n'est pas reconnu pour laisser se dégrader son environnement et il est donc possible de développer une mine d'apatite de façon acceptable aux plans social et environnemental.

Pour les retombées économiques globales calculées pour Arianne Phosphate, elles totalisent plus de 12,6 G\$ sur le PIB du Québec et permettront annuellement la création d'environ 1 670 emplois à temps plein en moyenne au Québec, avec une pointe pouvant atteindre 2 250 emplois pendant la construction.

Sur le plan technique, le projet a fait l'objet de plusieurs mesures d'optimisation, dont la localisation de toutes les infrastructures et des émissions de GES. La FCCQ constate que les choix techniques faits par Arianne Phosphate sont bien détaillés et que la gestion des risques technologiques a bien été étudiée pour chaque composante du projet. L'usine est à l'intérieur d'une zone très circonscrite et des choix technologiques judicieux ont été faits dès la phase de conception.

Par ailleurs, la Fédération tient à souligner que le projet devrait bien s'intégrer à son milieu d'accueil, grâce à plusieurs séances de consultations et d'échanges tenues et à la prise en compte des préoccupations de la population locale, notamment celles de la communauté innue.

Finalement, concernant les répercussions sur les milieux physique, biologique et humain, la FCCQ constate que, dans leur ensemble, la majorité des effets potentiels identifiés sont de faible ou de très faible importance. Pour les GES, le projet aidera à améliorer le bilan moyen des entreprises œuvrant dans le secteur minier. Il existe même une réduction potentielle des émissions liée à l'exemplarité d'Arianne Phosphate, qui pourrait découler de l'adoption d'initiatives technologiques similaires pour d'autres sites miniers au Québec.

La FCCQ croit qu'il est primordial de doter le Québec d'une ressource locale de phosphate ainsi que d'infrastructures adéquates pour permettre de profiter des marchés d'exportation. La Fédération recommande donc au BAPE ce qui suit :

- **recommander au gouvernement d'aller de l'avant avec le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay—Lac-Saint-Jean.**